



INTERCOMMUNALITÉ

26 février 2019

Révision de la loi Notre : André Laignel invite les présidents d'EPCI à en débattre

Dans une tribune publiée hier par *Le Courrier des maires*, André Laignel, maire d'Issoudun et n°2 de l'AMF, appelle le président de la République à rouvrir le débat sur la révision de la loi Notre.

« *Revoir la loi Notre ? Chiche !* ». C'est le message que lance André Laignel, à quelques jours d'une grande réunion organisée par l'AMF et ouverte à tous les présidents d'EPCI, visant à « *dégager collectivement des propositions ambitieuses et cohérentes avec la réalité vécue par les élus et les citoyens* ».

Pourquoi « *chiche* » ? Parce que lors des rencontres avec les maires qu'Emmanuel Macron organise depuis plus d'un mois, ce dernier a plusieurs fois dit qu'il n'était pas fermé à « *revoir* » certains points « *irritants* » de la loi Notre de 2015 – loi qui a notamment abouti au regroupement souvent non concerté des EPCI au sein d'intercommunalités de plus en plus grandes. « *Cette vision est une impasse*, écrit André Laignel. *Passer de l'interco choisie à l'interco forcée conduit aujourd'hui à affaiblir sa légitimité et son efficacité.* » André Laignel – qui est par ailleurs président de la commission Intercommunalité de l'AMF – est pourtant un chaud partisan des regroupements intercommunaux : « *La coopération entre les communes leur permet d'assurer des services publics dont elles n'auraient seules ni les capacités ni les moyens* ». Mais, rappelant au passage qu'il a en son temps combattu la loi Notre comme il avait combattu la loi RCT de 2010, il dénonce « *la voie de l'uniformité* » qui a conduit à « *dissoudre les communes au sein d'une carte intercommunal "rationnalisée"* », au lieu d'écouter « *l'initiative des élus* ».

Pour l' élu d'Issoudun, les maires ont « *fait le travail* », parce qu'ils sont « *respectueux des lois de la République* » : « *Nous avons bouleversé l'organisation de nos collectivités, de leurs agents, des services publics, pour tirer tant bien que mal les conséquences des transferts obligatoires de compétences.* » Mais pas question pour autant de « *confondre résignation et adhésion* » : les effets négatifs des changements impliqués par la loi Notre sont ressentis par « *75 % des maires* », selon l'enquête commandée par l'AMF au Cevipof et il est temps, pour André Laignel, « *de réorienter le régime de l'intercommunalité pour que celle-ci demeure un outil utile et souvent nécessaire au service des communes* ».

« Une véritable négociation »

Le premier vice-président délégué de l'AMF a donc « *entendu l'appel* » du chef de l'État à remettre sur la table les irritants de la loi Notre, et se dit prêt « *à se mettre au travail sans plus attendre* » avec les présidents d'EPCI. Et de mettre en garde le chef de l'État : « *À l'issue du grand débat, l'ouverture d'une véritable négociation serait la méthode à la fois attendue et adaptée. Une mauvaise réponse à de tels espoirs ne pourrait que raviver la défiance des élus locaux, dont on a mesuré le rôle indispensable ces dernières semaines.* »

Convaincu qu'il est possible de trouver « *un chemin pragmatique pour avancer ensemble* », André Laignel appelle donc les présidents d'EPCI à venir nombreux débattre le 5 mars à 10 h, au siège parisien de l'AMF, sur des sujets tels que (peut-on lire sur le site de l'AMF) « *les compétences intercommunales, les périmètres, la gouvernance des intercommunalités mais aussi les impacts financiers de la loi Notre* ».

F.L.

[Accéder à la tribune d'André Laignel.](#)

[S'inscrire à la rencontre du 5 mars.](#)

www.maire-info.com © AMF